

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 440

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (recettes et équilibre général)

ARTICLE 32**ANNEXE B**

À la première phrase de l'alinéa 15, après la première occurrence de l'année :

« 2012, »,

insérer les mots :

« le rapport à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.